



COMMUNE DE LE VIEUX-BOURG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Le 12 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle de Conseil Municipal - 1 place de la mairie sous la présidence de Christian RANNO, maire, suivant convocation transmise le mercredi 7 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : RANNO Christian, HAUGOMMARD Sébastien, ROUXEL Laure, COATRIEUX Daniel, LE GUEN Claire, BLANCHARD Gwendal, BOSCHER Sylvain, CARREZ Jean-Perre, COSSON Anthony, HELARY Anne-Eléonore, LE HEGARAT Valérie, LE RONCE Camille, STEUNOU Rozenn, VINCENT Fabrice

Absents : LE BIHANNIC Lénaïk

Secrétaire de séance : LE RONCE Camille

2026-050 - EXAMEN DEVIS POMPE À CHALEUR RESTAURANT SCOLAIRE

Exposé des motifs :

Dans le cadre du contrat de maintenance des pompes à chaleur confié à la société Energitek, une panne non réparable des PAC du restaurant scolaire a été détectée.

La société Energitek a formulé une offre de prix pour le remplacement de cet équipement, d'un montant de 4900.00 € HT soit 5880.00 € TTC.

La société Bruno Le Lepvrier, également consultée, n'a pas souhaité répondre à notre demande de prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de retenir l'offre de la société Energitek pour le remplacement des pompes à chaleur du restaurant scolaire, pour un montant de 4900.00 € HT soit 5880.00 € TTC;
- Charge le Maire d'exécuter la présente décision.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 12 octobre 2026

La présidence de séance,
Christian RANNO, maire

Le secrétariat de séance,
Camille LE RONCE